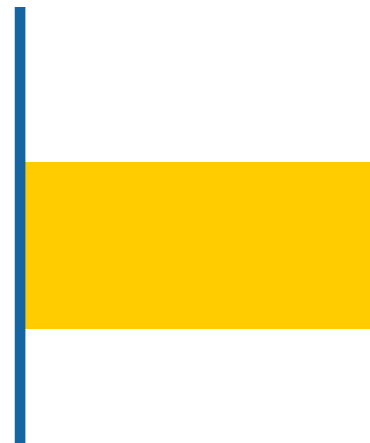


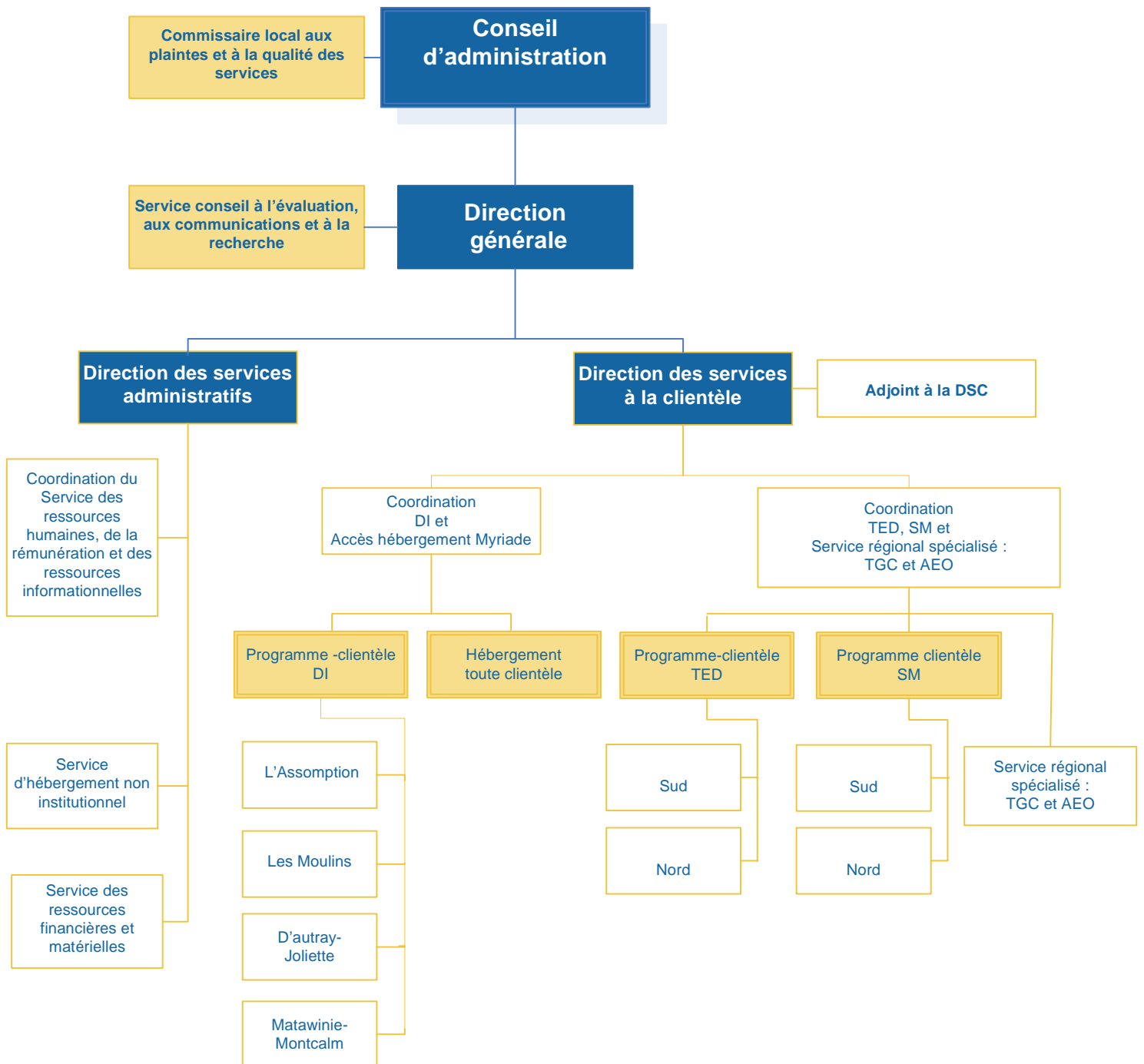


1^{re} partie

Les organigrammes et les définitions

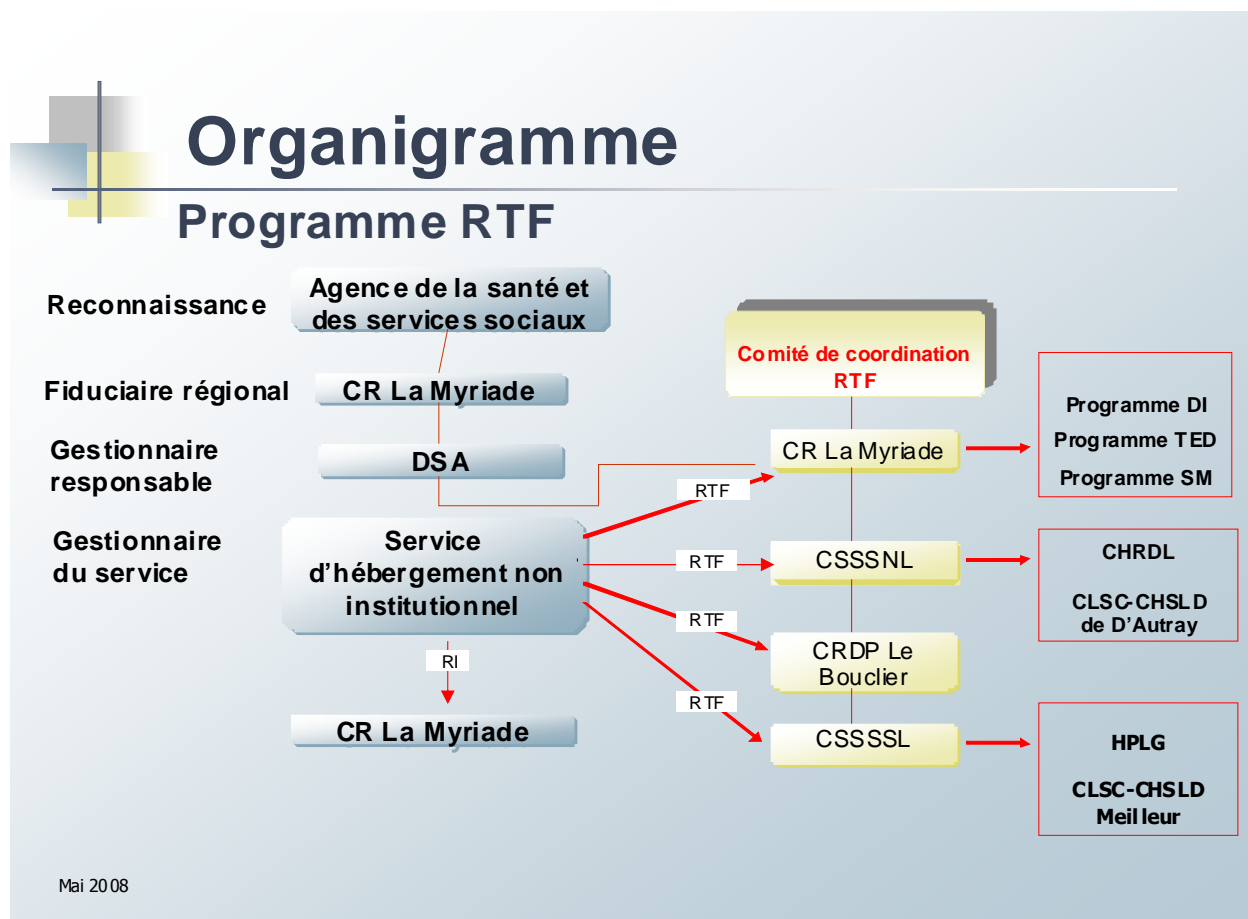


Organigramme du CR La Myriade



- AEO : Accueil, Évaluation, Orientation
- DI : Programme-clientèle en déficience intellectuelle
- SM : Programme-clientèle en santé mentale
- TED : Programme-clientèle en troubles envahissants du développement
- TGC : Troubles graves du comportement

Organigramme du Programme RTF



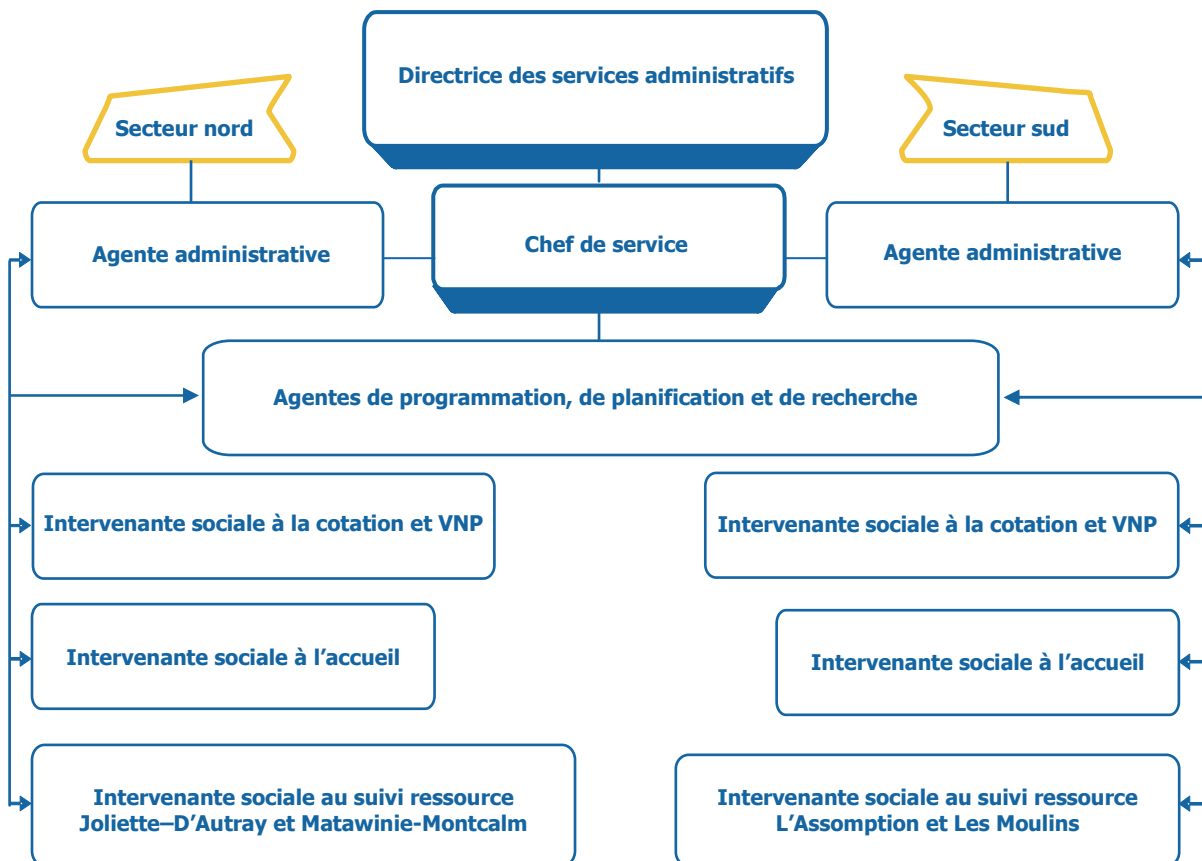
Acronyme — Liste des sigles

- HPLG :** Hôpital Pierre-Le Gardeur
- CHRDL :** Centre hospitalier régional de Lanaudière
- CRDP :** Centre de réadaptation en déficience physique
- CHSLD :** Centre hébergement de soins de longue durée
- CLSC :** Centre local de services communautaire
- CR :** Centre de réadaptation
- CSSSNL :** Centre de santé et de services sociaux du nord de Lanaudière
- CSSSSL :** Centre de santé et de services sociaux du sud de Lanaudière
- DSA :** Directeur des services administratifs
- RI :** Ressource intermédiaire
- RTF :** Ressource de type familial
- DI :** Déficience intellectuelle
- TED :** Trouble envahissant du développement
- SM :** Santé mentale

Organigramme du SHNI



Organigramme - SHNI



Définitions

Voici les termes que vous retrouverez le plus fréquemment dans ce guide :

Établissement utilisateur : C'est un établissement qui est reconnu par l'Agence de la santé et des services sociaux et qui, dans le cadre des programmes-clientèles dont il est imputable, peut utiliser les ressources (RTF-RI) dans le respect des contrats et des budgets alloués. Il a la responsabilité du suivi clinique de chaque usager et du soutien accordé à la ressource dans l'encadrement de la clientèle.

Établissement fiduciaire : L'Agence de la santé et des services sociaux a confié le mandat de gérer le programme RTF à l'établissement le CR La Myriade par le biais de son Service d'hébergement non institutionnel. Depuis 2001, ce service gère le programme RI pour les programmes-clientèles de l'établissement dont il fait partie.

Intervenant suivi ressource : C'est la personne qui voit au respect du contrat, dont le rôle est d'assurer une surveillance et un soutien à la ressource, notamment lorsqu'elle a des difficultés de fonctionnement. Il est l'employé de l'établissement fiduciaire.

Intervenant à l'accueil : C'est la personne qui est responsable du recrutement, de la réception des offres de service et de la préévaluation des postulants. Il coordonne le traitement des demandes de service d'hébergement (DSH) provenant des établissements utilisateurs. Il est l'employé de l'établissement fiduciaire.

Intervenant suivi client/suivi clinique : C'est la personne qui est responsable de l'usager. Il est un employé de l'établissement utilisateur. Au CR La Myriade, ce sont généralement des éducateurs spécialisés qui assurent le suivi, alors que ce sont des intervenants sociaux qui sont engagés par les centres de santé et de services sociaux.

Client : C'est la personne qui est hébergée dans la ressource. Le terme « usager » est également utilisé puisque la personne recevant des services est désignée ainsi par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS).